

SÉANCE ORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,  
TENUE EN VIDÉO-CONFÉRENCE, LE 9 DÉCEMBRE 2020, À 20 H.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue en vidéo-conférence mercredi, le 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020 à 20h00 et à laquelle ont participé :

- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur Paul Viau, maire
- Monsieur Guy-Julien Mayné, maire suppléant (à partir de 20h27)
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, maire et préfet.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance ouverte, il est 20h15.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-12-216 Il est proposé par Monsieur Paul Viau, appuyé par Madame Chantale Pelletier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2020, après report du point 5.5 à une séance ultérieure et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Séance ordinaire du 25 novembre 2020
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Approbation des comptes à payer
  - 5.2 Adoption – Politique administrative et salariale 2021-2025
  - 5.3 Adoption des taux horaires et de location de salles 2021
  - 5.4 Adoption du règlement ADM-164
  - 5.5 Agence forestière de la Montérégie – demande d'appui (Point reporté)
  - 5.6 Nomination des représentants au Conseil d'administration du Centre local de développement
- 6. RÉGLEMENTATION**
  - 6.1 Adoption du Règlement URB-205-12-2020
- 7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**
  - 7.1 Règlement V654-2020-11 (zonage), ville de Saint-Rémi
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. CULTUREL ET SOCIAL**
  - 9.1 Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Priorités annuelles 2021
  - 9.2 Travail de milieu 2021 – Entente de contribution financière
  - 9.3 Prolongation de l'offre de services d'Actions Dépendances
  - 9.4 Harmonisation des échéanciers des politiques familiales municipales (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA)
  - 9.5 Gestion de la page Facebook en 2021
- 10. ENVIRONNEMENT**
  - 10.1 Révision du PGMR
- 11. COURS D'EAU**

- 11.1 Modification de la résolution 2020-04-65 – Cours d’eau Branche 9 de la Décharge D – Autorisation de travaux
- 11.2 Appui au projet de la Rivière Saint-Régis
- 12. INFORMATIONS**
- 12.1 Suivi préfecture
- 13. DIVERS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L’ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 Séance ordinaire du 25 novembre 2020**

2020-12-217 IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Madame Chantale Pelletier et résolu à l’unanimité :

D’APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Approbation des comptes à payer**

2020-12-218 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Viau, appuyé par Robert Duteau et résolu à l’unanimité :

QUE la liste des déboursés pour la période du 26 novembre au 9 décembre 2020 totalisant 214 168,54\$ soit approuvée ;

D’AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

**5.2 Adoption – Politique administrative et salariale 2021-2025**

2020-12-219 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean Cheney, appuyé par Jean-Guy Hamelin et résolu à l’unanimité:

D’ADOPTER pour fin d’application la Politique administrative et salariale du personnel de la MRC pour les années 2021 à 2025.

**5.3 Adoption des taux horaires et de locations de salles pour 2021**

2020-12-220 CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de fixer annuellement, par voie de résolution, les taux horaires facturables pour certains services rendus par le personnel de la MRC en réponse aux demandes ponctuelles des municipalités locales du territoire, des partenaires supra municipaux et des redditions de comptes pour les subventions;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de fixer annuellement, par voie de résolution, les taux de location des locaux de la MRC en réponses aux demandes d’organismes et ou d’entreprises (à l’exclusion des municipalités et organismes sur le territoire de la MRC) et des redditions de comptes pour les subventions;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Drew Somerville, appuyé par Monsieur Ronald Lécuyer et résolu à l’unanimité :

DE FIXER les taux horaires et les taux de location des salles comme suit:

<b>PERSONNEL</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>
Coordonnateur en environnement	47 \$
Coordonnateur à l’aménagement	49 \$
Coordonnateur aux cours d’eau	65 \$
Directeur de prévention et formation et SCRI	45 \$
Secrétaire-trésorier adjoint / Finances	46 \$
Agent de développement	44 \$
Secrétaire réceptionniste	43 \$
Préventionniste	42 \$
Technicien en aménagement	40 \$

LOCATION - SALLES	TAUX – DEMI-JOURNÉE	TAUX – JOURNÉE COMPLÈTE
Salle du Conseil	100 \$	150 \$
Salle de conférence	75 \$	100 \$

#### 5.4 Adoption du règlement ADM-164

2020-12-221

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement ADM-164 établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC des Jardins-De-Napierville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Madame Chantale Pelletier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement ADM-164 établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC des Jardins-De-Napierville.

#### 5.5 Agence forestière de la Montérégie – demande d'appui

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 5.6 Nomination des représentants de la MRC au conseil d'administration du Centre local de développement

2020-12-222

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de délégation entre la MRC Jardins-de-Napierville et le Centre local de développement, la MRC doit mandater, par résolution, un ou une représentant(e) du conseil afin qu'il (elle) siège au conseil d'administration, au conseil exécutif et au comité d'investissement commun du CLD des Jardins-de-Napierville afin de déterminer, au nom de la MRC, l'attribution de toute somme provenant du FRR – volet 2 et/ou du FLI.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir la nomination des élus municipaux siégeant au conseil administratif du CLD;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par Monsieur Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER Mme Sylvie-Gagnon-Breton, représentante du conseil, au conseil d'administration, au conseil exécutif et au comité d'investissement commun du CLD des Jardins-de-Napierville afin qu'elle détermine, au nom de la MRC, l'attribution de toute somme provenant du FRR – volet 2 et/ou du FLI.

DE NOMMER les sept (7) membres du Conseil suivants à titre de représentants du secteur municipal, au conseil d'administration du Centre local de développement :

- Madame Chantale Pelletier
- Monsieur Jean Cheney
- Monsieur Ronald Lécuyer
- Monsieur Jean-Guy Hamelin
- Monsieur Drew Somerville
- Madame Lise Sauriol
- Madame Sylvie Gagnon-Breton

## 6. RÉGLEMENTATION

### 6.1 Adoption du Règlement URB-205-12-2020

2020-12-223

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un projet de règlement URB-205-12-2020 et le document sur la nature des modifications (DNM);

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu une consultation publique le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est de corriger différentes dispositions, cartes, définitions et normes contenant des erreurs cléricales; de mettre à jour les dispositions en lien avec le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec; de rendre conforme le SADR aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire en lien avec l'activité minière; de modifier le périmètre des affectations dans le périmètre urbain de la ville de Saint-Rémi et de modifier le périmètre de protection du poste de transformation d'électricité du Canton d'Hemmingford.

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'après la période de consultation sur le projet de règlement, le conseil de la MRC peut adopter un règlement modifiant son SADR, avec ou sans changement ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement URB-205-12-2020, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture :

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Monsieur Jean-Guy Hamelin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte le Règlement numéro URB-205-12-2020 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

## **7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

### **7.1 Règlement V654-2020-11, ville de Saint-Rémi**

2020-12-224 CONSIDÉRANT l'adoption du règlement V654-2020-11 par la Ville de Saint-Rémi, lors d'une séance tenue le 16 novembre 2020, qui amende le règlement de Zonage V654-2017-00;

CONSIDÉRANT que le règlement V654-2020-11 a pour objet la gestion des pentes et niveaux des terrains;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d'un plan ou d'un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, coordonnateur à l'environnement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Pelletier, appuyé par Monsieur Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement V654-2020-11 de la ville de Saint-Rémi ;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité à l'égard du Règlement V654-2020-11 adopté le 16 novembre par la Ville de Saint-Rémi.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **9. CULTUREL ET SOCIAL**

### **9.1 Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Priorités annuelles 2021**

2020-12-225 CONSIDÉRANT que selon l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC doit adopter annuellement des priorités d'interventions;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'interventions respectent les modalités d'affectation du fonds telles que définies à l'entente;

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'interventions reflètent bien les dossiers en cours et à venir pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Duteau, appuyé par Madame Lise Sauriol et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER les priorités annuelles d'interventions 2021 suivantes :

#### Développement environnemental et gestion du territoire

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Réalisation du Plan de développement de la zone agricole;
- Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles;
- Révision du Schéma de couverture de risque incendie;
- Gestion des ressources en eau;
- Adaptation aux changements climatiques;
- Acquisition de connaissances sur les boisés;
- Offrir une expertise en foresterie et en environnement;
- Développement, harmonisation et promotion du réseau cyclable des Jardins-de-Napierville.

#### Développement culturel

- Mise en oeuvre de la Politique culturelle et du patrimoine;
- Promotion de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ);
- Signature et gestion de l'entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine bâti.

#### Développement économique

- Attraction de nouvelles entreprises & démarrage et expansion d'entreprises
- Planification et soutien à la relève
- Développement agro-touristique et promotion du Circuit du paysan
- Organisation de la Semaine des grandes cultures et horticoles
- Soutien à la commercialisation de produits locaux et promotion de l'achat local
- Formation aux entreprises
- Place aux jeunes (contrer l'exode des jeunes, création d'entreprises)

#### Développement social

- Mise en oeuvre des politiques familiales et Municipalité Amie des Aînés (MADA), régionale et locales et des démarches Stratégie jeunesse en milieu municipal (SJMM) et Municipalité Amie des Enfants (MAE);
- Réalisation de la politique de développement social avec en priorités le soutien aux initiatives et partage d'expertise en matière de sécurité alimentaire et de réussite éducative;
- Soutien aux initiatives et partage de l'expertise en matière de loisirs.

DE CONFIRMER le 17 février 2021 (projets municipaux locaux seulement), le 19 mai 2021 et le 22 septembre 2021, comme dates de dépôt des projets à être soumis;

DE CONFIRMER que, pour les projets municipaux locaux, l'enveloppe 2021 est de 220 000 \$, soit 20 000 \$ par municipalité.

#### **9.2 Travail de milieu 2021 – Entente de contribution financière**

2020-12-226

CONSIDÉRANT que la MRC finance le projet Travail de milieu depuis 2012;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet concerté et initié par la table de concertation jeunesse;

CONSIDÉRANT que la gestion des travailleurs de milieu est assurée de façon adéquate par la Maison des jeunes l'Adomissile de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours de nombreux besoins socioéconomiques chez les 12-35 ans;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de la présence des travailleurs de milieux sont reconnus par les acteurs de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Hamelin, appuyé par Madame Sylvie Gagnon-Breton et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature d'une entente de contribution financière avec la Maison des jeunes l'Adomissile pour le projet Travail de milieu 2021 à la hauteur de 40 000 \$.

Les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 1-02-590-00-419-00.

*Monsieur Guy-Julien Mayné, maire suppléant de la municipalité de Sainte-Clotilde, absent antérieurement suite à des difficultés de connectivité, réintègre les discussions du Conseil à 20h27.*

### **9.3 Prolongation de l'offre de services d'Actions Dépendances**

2020-12-227

CONSIDÉRANT que conséquemment à la légalisation du cannabis, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a versé 70 000 \$ à la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que cette aide devra être affectée aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis et que le programme a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Action Dépendances possède une expertise en la matière;

CONSIDÉRANT que le travail effectué par la ressource d'Actions Dépendances correspond aux attentes de la MRC;

CONSIDÉRANT que la prolongation du mandat permettra de poursuivre le travail amorcé en plus de l'ajout de certaines actions;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Ronald Lécuyer, appuyé par Madame Lise Sauriol et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil accepte de prolonger l'offre de services de l'organisme Action Dépendances pour l'apport d'une ressource dédiée à la MRC des Jardins-de-Napierville à raison d'une journée par semaine, du 4 janvier au 30 juin 2021, au coût de 7 000\$.

Les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 1-02-590-10-972-00.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **11. COURS D'EAU**

#### **11.1 Modification de la résolution 2020-04-65 – Cours d'eau Branche 9 de la Décharge D - Autorisation de travaux**

2020-12-228

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-65 autorisant les travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Branche 9 de la Décharge D touchant le territoire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington et imputant 100 % du coût des travaux à cette dernière;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'attribution des coûts entre les municipalités doit être modifié afin d'établir une répartition selon les superficies égouttantes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Pelletier, appuyé par Monsieur Robert Duteau et résolu à l'unanimité:

DE MODIFIER la résolution 2020-04-65 afin de changer les taux de répartition entre les municipalités, soit de 69,24% pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et de 30,76% pour la municipalité du Canton de Hemmingford.

## **11.2 Participation au projet de la Rivière Saint-Régis**

2020-12-229 CONSIDÉRANT que la rivière Saint-Pierre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT les graves problèmes d'érosion de la partie aval de la rivière Saint-Régis en la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT les des problèmes d'érosion et d'inondations de la rivière Saint-Pierre en la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT les problèmes de sécheresse en la ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver des solutions communes avec la MRC voisine aux problèmes interreliés d'érosion des berges de la rivière Saint-Pierre en aval de la Rivière Saint-Pierre, et les problèmes de rétention et de pénurie d'eau en amont de la rivière Saint-Pierre, dans le bassin versant de la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), un programme axé sur le mérite pour soutenir les projets de grande envergure pour aider les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de dangers naturels induits par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-29 – Financement d'une étude des problématiques du bassin versant de la Rivière Saint-Régis;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Sauriol, appuyé par Monsieur Ronald Lécuyer et résolu à l'unanimité:

DE CONFIRMER la participation de la MRC des Jardins-de-Napierville au projet de Lasalle NHC pour la Rivière Saint-Régis, pour un montant maximum n'excédant pas 5 000\$.

Les crédits sont disponibles au poste budgétaire 1-02-130-00-419-00.

## **12. INFORMATIONS**

### **13. DIVERS**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-12-230 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Paul Viau, appuyé par Madame Chantale Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h30.

---

Yves Boyer  
Préfet

---

Rémi Raymond  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier